



PRÉFET DU FINISTÈRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

DÉLIVRANCE D'UNE AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE POUR LE RENOUVELLEMENT DE L'EXPLOITATION DE LA CARRIÈRE DE KERGOGAN-BIAN ET L'AUTORISATION D'ACCUEIL DE DÉCHETS INERTES SUR LES COMMUNES DE PLOUDALMÉZEAU ET PLOURIN

Par arrêté préfectoral du 8 juillet 2024, une enquête publique d'une durée de 33 jours **se déroulera du lundi 29 juillet 2024 à 9h00 au vendredi 30 août 2024 à 16h00**, à la mairie de Ploudalmézeau, commune siège de l'enquête, sur le projet de délivrance d'une autorisation environnementale pour le renouvellement de l'exploitation de la carrière de Kergogan-Bian et l'autorisation d'accueil de déchets inertes.

Le dossier d'enquête publique comprend notamment l'étude d'impact, l'information de la Mission Régionale de l'Autorité Environnementale (MRAE).

Il est disponible en version numérique sur le site des services de l'État du Finistère www.finistere.gouv.fr, rubrique : Publication – Publications légales – Enquêtes publiques, ainsi que sur un poste informatique à la préfecture du Finistère – 42 bd. Duplex – 29000 QUIMPER aux jours et heures d'ouverture au public.

Le commissaire enquêteur est M Bruno BOUGUEN, ingénieur en construction navale à la retraite; en cas d'empêchement, un commissaire enquêteur pourra être nommé par le tribunal administratif de rennes après interruption de l'enquête.

Le commissaire enquêteur recevra les observations du public aux dates suivantes à la mairie de Ploudalmézeau :

- Lundi 29 juillet 2024 de 9h00 à 12h00
- Vendredi 9 août 2024 de 13h30 à 16h00
- Samedi 24 août 2024 de 10h15 à 12h00
- Vendredi 30 août 2024 de 13h30 à 16h00

Pendant la durée de l'enquête publique, le public pourra consigner ses observations et propositions directement sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur à la mairie de Ploudalmézeau. Les observations et propositions écrites sur ce projet peuvent également être adressées par voie postale à l'adresse suivante : Mairie de Ploudalmézeau, Place Andre Colin, 29830 Ploudalmézeau, à l'attention du commissaire enquêteur « Enquête relative à la délivrance d'une autorisation environnementale pour la carrière de Kergogan-Bian », par observations écrites ou orales reçues par le commissaire enquêteur. Les observations et propositions déposées lors des permanences du commissaire enquêteur ou adressées par voie postale sont annexées au registre d'enquête tenu à disposition au siège de l'enquête et dans les meilleurs délais sur le site internet des services de l'État susmentionné.

Le public pourra également formuler ses observations et propositions par courriel transmis au commissaire enquêteur à l'adresse électronique suivante : pref-consultation@finistere.gouv.fr

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, dans les mairies concernées et à la préfecture du Finistère et le site internet des services de l'État dans le Finistère : <https://www.finistere.gouv.fr/Publications/Publications-legales/Enquetes-publiques>.